

Laval théologique et philosophique



Sciences sociales et sciences morales

Charles De Koninck

Volume 1, Number 2, 1945

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1019753ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1019753ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Koninck, C. (1945). Sciences sociales et sciences morales. *Laval théologique et philosophique*, 1(2), 194–198. <https://doi.org/10.7202/1019753ar>

QUODLIBETA

Nous publierons sous cette rubrique les questions qui nous auront été faites par écrit et nous tâcherons d'y répondre. Toute lettre doit être signée, portant l'adresse de l'expéditeur. Les lettres anonymes ne seront pas lues. Le nom de l'expéditeur sera publié, à moins qu'il ne demande expressément le contraire.

Sciences sociales et sciences morales

Au début de l'année 1945, M. Jean Bruchési demandait à M. De Koninck de dire son opinion sur un vœu exprimé par la section VI (Sciences Morales) de l'Association Canadienne-Française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS), à sa réunion du lundi, 9 octobre, 1944. Voici le texte de ce vœu :

A la fin de la réunion a eu lieu une discussion, amorcée par le secrétaire, et dont M. Jean Bruchési a pris la contre-partie, mais qui, dans son ensemble peut se ramener à ce qui suit :

Cette section VI de l'ACFAS est mal désignée. On l'appelle «Section des Sciences Morales», et sous cette rubrique sont présentées chaque année des travaux portant invariablement sur les matières suivantes : Géographie humaine, Histoire, Folklore et Anthropologie, Sociologie, Pédagogie (quelquefois, Littérature), etc.

Or ces disciplines tombent assez fidèlement sous la désignation générique de «SCIENCES SOCIALES». A tout événement, aucune n'est une science morale. Cette dernière désignation nous est venue de Paris à un moment où les diverses sciences sociales n'étaient pas encore suffisamment délimitées et où, surtout, le cloisonnement n'était pas encore assez entrevu entre l'aspect philosophique et l'aspect scientifique des diverses disciplines. La chose est maintenant faite. Sur le plan de la philosophie (ce qu'on appelle, mal à propos, «les sciences morales»), il y a : la philosophie sociale, la philosophie économique, tout comme la philosophie politique en général. De leur côté, la science économique, la sociologie, l'anthropologie, etc., sont des sciences expérimentales. Elles n'ont rien de «moral». Le progrès accompli par ces diverses sciences depuis vingt ou trente ans est suffisant pour nous justifier d'abandonner des désignations équivoques et archaïques.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que la désignation de la section VI, «Sciences Morales», soit changée, au moins, en celle de SCIENCES SOCIALES.

Pour copie conforme,
ce 21 décembre 1944.

Voici le texte de la réponse de M. De Koninck au Président actuel de l'ACFAS.

Le 22 janvier 1945.

M. Jean Bruchési,
Sous-Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Cher Monsieur,

Sur le vœu dont vous m'avez soumis le texte j'ai l'honneur de vous communiquer l'opinion que voici.

Il est vrai, incontestablement, que la désignation de «sciences morales» est parfois employée en un sens beaucoup trop large et de plus en plus périmé. La section des Sciences Morales de l'ACFAS comprenait autrefois même la philosophie spéculative—la métaphysique et la philosophie de la nature. A prendre cette désignation au sens formel, cela voudrait dire que la vie spéculative est subordonnée à l'action.

Il faut admettre aussi qu'après en avoir exclu les sciences non morales, la désignation générique de «sciences morales» est encore beaucoup trop large pour comprendre en une seule section tous les objets qu'elle embrasse formellement, je veux dire toutes les disciplines de la vie monastique, familiale et politique. Les sciences sociales n'appartiennent qu'à une espèce de science morale. C'est à dessein que je dis: «n'appartiennent qu'à une espèce de science morale», car si l'on restreint les «sciences sociales» au sens qui de plus en plus se précise, elles désignent les parties les plus expérimentales de la doctrine de l'agir humain social. Or, le champ de cet agir est si vaste que, pour toutes fins pratiques, il serait raisonnable d'instituer deux sections de disciplines morales: l'une pour la philosophie morale proprement dite, l'autre pour les disciplines plus expérimentales de l'agir social.

Le vœu allègue avec raison que «la science économique, la sociologie, l'anthropologie, etc., sont des sciences expérimentales». Mais on ne peut dire, il me semble, qu'elles n'ont rien de moral». Surtout, on ne peut laisser entendre qu'elles n'ont rien de moral parce qu'elles sont expérimentales. Cette distinction serait inacceptable. Le genre de la connaissance spéculative s'oppose au genre pratique et dans celui-ci «moral» s'oppose non à «expérimental» mais à «artisanal». La science expérimentale, au sens moderne, peut se rencontrer dans les deux genres.

Les conséquences d'une telle distinction seraient des plus fâcheuses. Cette distinction nous ferait verser dans une erreur des plus graves. Elle supposerait la possibilité de faire, en matière sociale, des recherches et des théories expérimentales d'une si parfaite objectivité que les soi-disant préoccupations morales, si bonnes fussent-elles par ailleurs, loin de contribuer à orienter la recherche et à suggérer les hypothèses expérimentales les plus plausibles, ne pourraient qu'entraver cette objectivité. Or, vous n'auriez qu'à lire, en matière d'anthropologie sociale, *Les formes élémentaires de la vie religieuse* de Durkheim, *Origin and development of moral ideas* et

History of human marriage de Westermarck, pour voir à quel point cette objectivité est illusoire. Leur principe méthodologique une fois accepté, les mêmes phénomènes peuvent être tout aussi bien expliqués par une infinité d'autres hypothèses. Si ces mêmes auteurs avaient des notions spéculatives et pratiques plus parfaites de la religion et de la morale, non seulement leurs théories seraient fort différentes de celles qu'ils ont formées, mais leurs recherches elles-mêmes auraient mis en relief d'autres faits. Aux recherches des sciences expérimentales se trouve toujours et inévitablement mêlée une part de théorie si rudimentaire soit-elle. Cependant ces auteurs, ainsi que la plupart de leurs collègues, prétendent, sinon en principe au moins en fait, parvenir à une objectivité dont la science expérimentale la plus exacte—la physique—n'oserait se prévaloir. Ils prônent les résultats de leurs travaux avec une assurance qui serait de l'outrecuidance chez un physicien.

Pour des raisons de succès réel, pour éviter d'avancer au hasard et de se fourvoyer dans des impasses, l'étude vraiment scientifique de la vie sociale dans sa dernière concrétion doit présupposer les notions et les vérités générales de ce que nous appelons philosophie morale: l'éthique, l'économie (au sens classique), et la politique. Or ces sciences sont formellement pratiques. Les sciences sociales proprement dites sont comme une continuation de la dernière vers une concrétion toujours plus poussée. Nous les disons expérimentales, non par opposition aux sciences morales qui dépendent elles aussi de l'expérience, mais parce qu'elles relèvent d'une expérience beaucoup plus circonstanciée.

L'étude de la vie sociale, soit générale, soit expérimentale au sens que nous venons d'indiquer, doit avoir son principe dans le bien commun humain. Elle est, du coup, pratique. Si on lui enlevait cette fin pratique, les recherches en matière sociale ne pourraient jamais présenter qu'un intérêt spéculatif des plus ténus. Aristote et saint Thomas disaient déjà de toute la philosophie morale: «Non est propter contemplationem veritatis, sicut alia negotia scientiarum speculativarum, sed est propter operationem. Non enim in hac scientia scrutamur quid sit virtus ad hoc solum ut sciamus hujus rei veritatem; sed ad hoc, quod acquirentes virtutem, boni efficiamur. Et hujus rationem assignat (Aristoteles): quia si inquisitio hujus scientiæ esset ad solam scientiam veritatis, parum esset utilis. Non enim magnum quid est, nec multum pertinens ad perfectionem intellectus, quod aliquis cognoscat variabilem veritatem contingentium operabilium, circa quæ est virtus». *In II Ethic.*, (ed. Pirotta) lect. 2, n.256. Mais, comme je l'ai déjà insinué, le seul fait de soustraire les sciences proprement sociales à une fin morale suppose une conception erronée de la nature même du rôle de l'expérience et de l'hypothèse, de la méthode expérimentale appliquée à l'étude de l'agir humain. Cela supposerait d'abord la possibilité de séparer nettement et à tout niveau, la part de l'expérience de la part de l'hypothèse dans la science expérimentale; en l'occurrence, cela supposerait en outre la possibilité de formuler, dans les disciplines qui nous occupent, des hypothèses purement objectives, c'est-à-dire parfaitement indépendantes de toutes fins pratiques,

comme on peut le faire en physique, par exemple, et parfaitement détachées de toute idée proprement morale. Voilà qui nous assujettirait à une tyrannie pour le moins analogue à celle du scientisme marxiste qui soutient que nous pouvons et que nous devons inférer le «quoi faire» d'une étude purement objective, parfaitement détachée, de la vie sociale. C'est de l'intellectualisme dans le mauvais sens; ce qui n'est d'ailleurs qu'une facette du volontarisme.

Bien que je ne connaisse pas les auteurs du vœu en cause, je suis persuadé qu'ils n'entendent pas soutenir une position semblable. Ils auraient tort de vouloir soustraire les sciences sociales à la morale. Ils pourraient avoir raison de rejeter la désignation de «sciences morales», non pas parce que les sciences sociales ne sont pas des sciences morales, mais parce qu'ils voudraient embrasser, sous un même vocable, même les sciences expérimentales non morales qui se rapportent à l'objet des sciences sociales strictement morales. Ces dernières, en effet, ne peuvent pas se former en vase clos. Elles dépendent de certaines sciences expérimentales purement naturelles. Cette dépendance est tellement étroite que le vaste champ auquel doit s'appliquer l'étudiant des sciences sociales ne peut s'exprimer qu'au moyen d'un vocable équivoque. En d'autres termes, l'expression «sciences sociales» doit alors se prendre en un sens suffisamment ambigu pour embrasser à la fois les sciences sociales de soi pratiques et celles des autres sciences expérimentales auxquelles les premières doivent nécessairement s'associer. Si donc nous prenions la désignation de «sciences morales» au sens rigoureux, elle ne serait pas suffisamment large pour couvrir le champ des «sciences sociales» entendues au sens que nous venons d'arrêter, sens plutôt dilaté. En d'autres termes, mise à part son excessive généralité, la désignation de «sciences morales» ne serait pas appropriée parce qu'elle n'est pas suffisamment équivoque.

Je trouve cette hypothèse confirmée par un exemple pris dans le texte du vœu. Parmi les sciences expérimentales énumérées, nous rencontrons, en effet, l'anthropologie. Or, une grande partie de l'anthropologie appartient aux sciences purement naturelles—anthropologie dite «physique», par opposition à l'anthropologie sociale proprement morale. Notons en passant que le terme d'anthropologie est lui aussi équivoque: il tient lieu d'un quasi-genre: de l'anthropologie strictement naturelle (donc purement spéculative) et de l'anthropologie partie propre des sciences sociales au sens le plus restreint.

Mais ce n'est pas simplement pour le plaisir d'une volte dialectique que j'ai insisté sur la nécessité de prendre la désignation de «sciences sociales» en un sens délibérément équivoque, si elle doit couvrir l'ensemble des matières énumérées dans le texte du vœu. Sous peine d'assujettir les disciplines connotées (pour employer un terme plus précis) qui ne sont pas de soi morales, à des fins qui leur sont étrangères—bien qu'elles puissent être utiles à ces fins—, nous devons maintenir sa souplesse. On ne peut pas dire, catégoriquement, que l'anthropologie est une science sociale, puisqu'elle comprend une partie considérable qui ne l'est pas. Cependant,

l'anthropologie physique étant très utile à l'anthropologie sociale, l'expression «sciences sociales» peut couvrir en un sens, c'est-à-dire par mode de connotation, même cette partie purement naturelle. Mais l'anthropologue naturaliste ne pourrait pas tolérer des attitudes architectoniques de la part du «social scientist», ce dernier fût-il, lui-même, anthropologue. Bref, la désignation de «sciences sociales» ne peut couvrir les différentes matières citées qu'à la condition d'avoir un sens équivoque analogue à celui de la désignation de «sciences morales» de la section VI de l'ACFAS.

Ces considérations nous mettent en face de deux questions qui peuvent, à mon avis, résoudre la difficulté. (a) Convient-il de substituer la désignation de «sciences sociales» à celle de «sciences morales»? Je ne le crois pas. De l'aveu des auteurs du vœu, le genre «sciences morales» est, du moins sous un rapport, plus large que le genre «sciences sociales». Où iraient donc les auteurs de communications non sociales? (b) Mais que dire d'une *section* des sciences sociales dans l'ACFAS? Je crois qu'elle s'impose. Il faudrait une section qui comprît les matières énumérées dans le texte en cause, mais qui les comprît uniquement dans la mesure où, sans être toujours sciences sociales proprement dites, elles se rapportent directement et manifestement à ces dernières. Cette section comprendrait, non pas la littérature, ni l'histoire, ni l'anthropologie, ni la pédagogie. La désignation de «sciences sociales» serait alors aussi inepte que celle de «sciences morales» entendue au sens critiqué. Elle les embrasserait uniquement quant aux parties, ou quant aux questions, qui sont d'un intérêt immédiat pour les sciences sociales proprement dites. Si les communications étaient suffisamment nombreuses, chacune des matières que je viens de nommer aurait droit à une *section* spéciale. Ce serait d'ailleurs dans l'intérêt de la *section* des sciences sociales. S'il arrivait que la désignation de «sciences sociales» embrassât adéquatement toutes ces matières, on tomberait dans une confusion plus déplorable que celle qui est critiquée dans le vœu. On aurait changé le nom pour dissimuler une idée plus hybride encore et plus vorace.

Mais, comme disait saint Thomas à la Duchesse de Brabant: «In quibus vobis non sic meam sententiam ingero, quin magis suadeam peritiorum sententiam magis esse tenendam».

Votre tout dévoué.

CHARLES DE KONINCK.
